tira, au fur et à mesure des besoins, des prêts et des garanties s'élevant jusqu'à 50 millions de dollars.

Cet accord de principe, qui a été signé par le premier ministre, puis adressé à M. Blakeney à Regina, sera suivi de pourparlers en vue d'en préciser les termes.

Ceux-ci, qui sont à la base d'un vaste programme de développement de l'industrie sidérurgique, comprennent notamment:

- un programme de prospection du minerai de fer en Saskatchewan

des études de marché ou de rentabilité relativement à l'établissement d'un complexe sidérurgique dans la province

- une usine de dilution du minerai

- le développement et la diversification de l'industrie de l'acier en Saskatchewan

- la mise en place de l'infrastructure nécessaire au complexe sidérurgique.

L'accord restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979; il pourra toutefois être prolongé.

Les deux gouvernements sont convenus qu'en plus des importantes mises de fonds qu'ils se sont engagés à faire au cours de ces cinq années, ils favoriseront activement la participation du secteur privé à l'expansion de l'industrie sidérurgique en Saskatchewan.

Huit projets coordonnent les recherches sur le manioc dans quatre continents

Les recherches sur le manioc planteracine ont constitué l'un des principaux soucis du Centre de recherches pour le Développement international depuis sa création en 1970. Le manioc fournit à l'heure actuelle plus de la moitié de la ration en calories de 200 à 300 millions d'hommes et il semble probable que ce chiffre passera aux environs de 500 millions d'ici 30 ans.

Les recherches sur l'amélioration du manioc, à la fois pour l'alimentation des hommes et celles des animaux, ont repris un élan considérable depuis qu'en 1971 l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI) a accordé une subvention de 2.5 millions de dollars au Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT), en Colombie, ainsi que \$750,000 à des institutions canadiennes pour des recherches concomitantes en ce domaine. Le CRDI a été chargé d'administrer ce programme conjoint.

Le programme de recherches déborde maintenant largement de cette base de départ Colombie-Canada, et M. W. David Hopper, président du CRDI, vient d'annoncer l'attribution d'un total de \$612.675 à huit nouveaux projets de recherches supplémentaires en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

L'Université de Guelph bénéficie d'une subvention de \$69,500 afin d'effectuer des recherches sur les moyens d'enrichissement biologique du manioc en utilisant des micro-organismes pour relever la teneur en protéines du manioc, dont la racine est consommable par les animaux à l'état naturel mais a une très faible teneur en protéines. Le laboratoire régional des Prairies, à Saskatoon, reçoit une subvention de \$32,000 qui permettra aux chercheurs de concentrer leurs efforts sur une technique de production de plants de manioc immunes par cytoculture. Une troisième subvention de \$65,000 permettra à un spécialiste du Département d'Économie agricole de l'Université de Guelph, M. Truman Phillips, de coordonner des études agro-économiques sur la production du manioc qui vont être entreprises au Brésil, en Colombie, en Thailande et au Nigéria.

Deux des autres projets constituent un prolongement des recherches intensives sur le manioc effectuées en Colombie depuis 1971. L'un d'entre eux a pour objet d'initier 20 spécialistes brésiliens, qui travaillent déjà sur le manioc, aux méthodes expérimentales mises au point au CIAT, de façon à pouvoir mettre en place un réseau de chercheurs compétents au Brésil, pays qui produit quelque 86 p. cent du manioc de l'ensemble de l'Amérique latine. Grâce à une subvention de \$28,000 du CRDI, qui couvrira les frais de déplacement, d'hébergement et autres des 20 stagiaires, l'équipe manioc du CIAT, organise un stage de formation spécial de quatre semaines pour les envoyés brésiliens, au siège du CIAT, à Cali, en Colombie.

Le deuxième de ces projets permettra la réalisation d'un programme expérimental par un technicien péruvien qui a passé un an à travailler sur le manioc au CIAT et étudiera la possibilité d'en faire une culture vivrière dans son propre pays. Le Pérou produit à l'heure actuelle moins de 2 p. cent du manioc cultivé en Amérique latine, mais les dirigeants du ministère de l'Agriculture voudraient pouvoir faire de la farine de manioc un produit de remplacement du blé de panification.

Un autre projet de recherches, pour lequel une subvention de \$13,600 a été attribuée au Commonwealth Institute of Biological Control de la Trinité, portera sur un parasite introduit accidentellement en Ouganda, où on le connaît localement sous le nom de l'acarien vert, et qui menace la production de

manioc dans ce pays.

La subvention de \$90,000 accordée à la faculté d'Agriculture de l'Université de Brawijaya couvrira les salaires d'un chargé de recherches et de trois adjoints qui, durant trois ans, procéderont à une étude agro-économique du système de greffage "mukibat" et de ses potentialités sur le plan augmentation des rendements, en vue de la production de manioc à usage alimentaire et industriel. L'Université fournira le personnel de surveillance, les laboratoires et autres installations,

Le dernier des projets a trait aux problèmes de santé corrélatifs à l'existence d'un glucoside cyanogène du manioc, la linamarine. Le goître endémique est une maladie importante qui frappe 200 millions d'hommes, essentiellement dans les pays en voie de développement où les populations les plus touchées vivent dans des régions où la consommation de manioc est importante. Il est probable que ceci est plus qu'une coïncidence et que l'interférence de la linamarine avec le métabolisme thyroïdien joue un rôle important comme agent causal du goître.

La contribution de l'Université de Bruxelles correspond à \$210,000 sous forme de salaires aux dirigeants et techniciens de laboratoire de Département des radio-isotopes. La subvention du CRDI financera les autres salaires, la formation de deux Zaïrois aux techniques de laboratoire à Bruxelles et les frais de matériel et autres dépenses correspondant aux recherches effectuées dans deux régions du Zaire.

Le CRDI est une corporation publique, instituée en 1970 par une loi du Parlement canadien, afin d'appuyer des travaux de recherche concus en vue d'adapter la science et la technologie aux besoins précis des pays en voie de développement. Le Centre est un organisme unique en son genre du fait que, tout en étant financé par le Parlement du Canada, il est régi par un Conseil des Gouverneurs de composition internationale, lequel fixe d'une manière autonome les politiques du Centre.